

Gestion des sinistres en copropriété – GSCO

Le partage des responsabilités entre les acteurs d'une copropriété

Code produit : GSCO

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public : collaborateurs chargés de l'indemnisation des sinistres habitation

Prérequis :

aucun

Objectif

- Être capable d'appliquer les principes de base de la copropriété
- maîtriser les garanties souscrites dans le cadre d'un immeuble en copropriété
- optimiser la gestion des sinistres liés aux risques de la copropriété

Programme de la formation

1-Rappels sur la spécificité juridique de la copropriété

- Définition
- Organisation
- Textes réglementaires
- Règles et responsabilités des différents intervenants
- Différentes parties
- Droits et obligations des copropriétaires

2-Garanties souscrites dans le cadre de la copropriété

- Par la copropriété : assurance de dommages aux biens et RC
- Par le copropriétaire non occupant : RC
- Par l'occupant ou le locataire

3-Gestion des sinistres

- Déclaration de sinistre
- Principe d'indemnisation
- Convention IRSI
 - Définition
 - Champ d'application
 - Règles de prise en charge

- Conditions d'exercice des recours
- Procédures d'application
- Principales exclusions
- Convention CIDE COP
 - Définition, objet
 - Moyens, conditions
 - Champ d'application
- Expertise du sinistre
- Gestion des recours
- Prescription biennale
- Autres conventions

Moyens d'évaluation

Méthodes pédagogiques

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques ● Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage ● Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage | <ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de cas pratiques ● Exposés à partir d'un diaporama ● Échanges d'expériences |
|--|---|